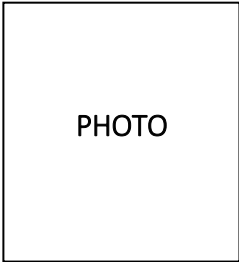




Chefs d'Établissement du Premier Degré
de l'Enseignement Catholique

**ADHESION
2022 – 2023**

**...Simple, rapide et efficace :
Adhésion en ligne sur www.synadec.fr**



Art. 267 du statut de l'Enseignement Catholique :
« Les chefs d'établissement adhèrent, pour leur établissement, à l'organisation professionnelle de leur choix »

Tarifs	Nombre de classes	Cotisation établissement	Cotisation par élève
2022-2023	De 1 à 4 classes	47,29 €	0,67 €
	De 5 à 13 classes	97,95 €	0,96 €
	14 et plus	109,20 €	1,17 €

Si vous optez pour l'adhésion papier, document à nous retourner :

L'établissement :

Nom : N° RNE :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Tél :/...../...../...../..... Portable :/...../...../...../..... Mail :
 Type de contrat : Association Simple Hors contrat
 Ensemble scolaire : Oui Non
 Tutelle : Diocésaine Congrégation (nom de la congrégation :)

Le chef d'établissement :

Civilité : Madame Sœur Monsieur Frère Père
 Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....
 Année(s) de direction : ____ an(s) Temps de décharge : ____
 Indemnité de fonction au 01/09/2022 : 70 80 90 100 110 120 130 140
 (cf. statut unique 1^{ère} partie du salaire du CE)

Cotisation 2022-2023 :

Nombre de classes = → cotisation établissement = €
 Nombre d'élèves = x€ par élève = €
 Total = €

La déclaration des effectifs est sous votre responsabilité.

Ce document est à renvoyer accompagné du chèque d'adhésion. [Un reçu vous sera adressé en retour par mail]

Date et signature :